NOUREDDINE MOUSSA À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FGCMPI :

«Il faut mettre fin aux aventuriers de la promotion immobilière»

Noureddine Moussa veut mettre de l'ordre dans son secteur. Hier, lors de son intervention devant les membres de l'assemblée générale du Fonds de garantie et de caution mutuelle de la promotion immobilière (FGCMPI), il a tiré à boulets rouges sur les «aventuriers» intervenant dans le secteur de la promotion immobilière.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Aux «aventuriers», Noureddine Moussa a laissé entendre que leurs jours sont comptés. Il fera savoir que «l'Etat est décidé à mettre fin à l'anarchie urbanistique». Pour le premier responsable du secteur, «il est aujourd'hui temps de passer à une autre phase importante dans le secteur de la promotion immobilière et que le citoyen ne doit plus être l'otage du comportement de certains promoteurs».

C'est pour cela, «qu'une loi verra le jour prochainement et aura pour objectif de mettre de l'ordre dans ce secteur». «Il faut mettre fin aux aventuriers», a-t-il martelé.

Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme a déclaré, également, «que la promotion immobilière, ce n'est pas seulement gagner de l'argent. Aujourd'hui, nous sommes en train de payer ce qui a été fait durant les années 1970.

Au moment où l'Etat était consacré à faire face à d'autres enjeux, certains ont profité de cette situation pour agir illégalement dans le secteur de l'habitat».

Les propos du ministre étaient destinés, notamment, à «ceux qui interviennent dans un secteur générateur de profits et de gains».

Et en choisissant l'opportunité de la tenue de l'assemblée générale du Fonds de garantie et de caution mutuelle de la promotion immobilière, Noureddine Moussa a voulu transmettre un message «ne souffrant d'aucune ambiguïté». Dans son entourage, on indique que «désormais, la récréation est terminée». A ce titre, il est important de noter que de nouveaux textes de loi et cadres organisationnels ont vu le jour où verront le jour prochainement, «pour réglementer la promotion immobilière».

Ceci étant, l'intérêt accordé par le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme au Fonds de garantie dénote de l'importance du rôle de cette structure.

Photo : Samir Sid

Noureddine Moussa on ne peut plus clair.

D'ailleurs, il a fait savoir lors d'un point de presse organisé en marge des travaux que «l'adhésion de tous les promoteurs à ce fonds sera obligatoire». A ce propos, il est important de noter que «la mission du Fonds mutuel de garantie est d'assister les promoteurs adhérents au fonds, en leur accordant une avance remboursable pour pallier une difficulté financière temporaire, due à la défaillance des acquéreurs, en matière de paiement d'une échéance prévue dans leur contrat de vente».

Comme il est important de noter que la seule garantie octroyée par le FGCMPI depuis sa création a été le remboursement des paiements des acquéreurs dans le cadre de la vente sur plan (VSP), en cas d'insolvabilité du promoteur. «Par garantie d'achèvement des travaux, il est entendu l'engagement du FGCMPI, en cas de défaillance dûment constatée du promoteur immobilier, d'assurer la poursuite des travaux d'achèvement du projet garanti, de quelque manière que ce soit. La garantie d'achèvement est obligatoire dans le cadre de la vente sur plan.

Cette garantie prend fin à l'achèvement de l'immeuble», a-t-on souligné.

A. B.

SUIVI DE LA RÉALISATION DE LA NOUVELLE VILLE DE HASSI-MESSAOUD

Quatre groupements d'étude étrangers en lice

Quatre groupements de bureaux d'étude étrangers sont en lice pour le suivi, pendant huit ans, du projet de construction de la nouvelle ville de Hassi-Messaoud.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Les groupements de bureaux d'étude Aecom (USA), SNC-Lavalin (Canada), Iosis (France) et KLC (Corée du Sud) ont été retenus, hier, pour l'évaluation de leurs offres financières.

Celles-ci concernent l'étude et le suivi de la réalisation du projet de construction de la nouvelle ville de Hassi-Messaoud, dans la wilaya de Ouargla.

En présence du ministre de l'Energie et des Mines, Chakib Khelil, les plis des offres financières de ces quatre groupements, retenus le 8 septembre dernier en phase technique, ont été ouverts.

Ainsi, le groupement Aecom Technology Corporation - The Louis Bridge (USA) - Dar Al Handassa consultants (Liban) a présenté une offre de 48,678 milliards de dinars dont 628,139 millions de dollars. Ce groupement avait été retenu en phase technique avec une note de 69,13 points sur un maximum de 75 points.

Le groupement SNC-Lavalin International (Canada)-SNC-Lavalin (Maghreb) a offert 38,152 milliards de dinars dont 389,335 millions de dollars canadiens.

Le groupement canadien avait été retenu en phase technique avec une notation de 71,17 points.

Le groupement Iosis International – EGIS (France), retenu auparavant avec 61,51 points, a formulé une offre de 43,375 milliards de dinars dont plus de 341 millions d'euros.

Quatrième compétiteur, le groupement Korea Land Corporation (Corée du Sud) – Korea Telecom – Kun won – Heerim et Sogreah (France) avait été retenu en phase technique avec une note de 65,76 points. Hier, ce même groupement a offert 46,08 milliards de dinars dont 327,881 millions d'euros. Les offres de ces quatre compétiteurs seront évaluées, conformément à la réglementation des marchés publics, sur la base de la notation technique (déterminant à 75%) et de l'offre la mieux-disante (la moins-disante) qui constitue 25%. Trois autres groupements de bureaux d'étude n'avaient pas été retenus lors de la phase technique et en phase financière pour non-éligibilité et notation insuffisante. Il s'agit du bureau d'étude portugais Parquexpo et des groupements chinois CSCEC, avec 46,56 points, et Shanghai Xian Dia Arch, avec 39,44 points. Ces sept compétiteurs faisaient partie des 19 soumissionnaires qui ont retiré, en juin et juillet 2008, les cahiers des charges du second appel d'offres restreint lancé en juin 2008 par l'Etablissement de la ville nouvelle de Hassi-Messaoud (EVNH).

Photo : Samir Sid

Chakib Khelil présent à l'ouverture des plis.

L'un des quatre groupements retenus hier en phase financière sera appelé, en tant que maître d'œuvre, à accompagner l'EVNH pour un délai d'exécution de 96 mois ou 8 années. Il sera chargé de la réalisation des études et exécution des prestations de suivi, contrôle et coordination des travaux du projet de construction de la nouvelle ville de Hassi-Messaoud.

Celle-ci sera implantée à 70 km au nord de l'actuelle ville de Hassi-Messaoud, au lieudit Oued-El-Maraâ, sur la RN 3, sur une superficie globale de 4 483 ha, dont 3 206 ha en zone urbaine. Cette nouvelle ville devrait abriter, à terme, une population de 80 000 habitants, répartis sur deux zones résidentielles.

Signalons qu'un appel d'offres pour la réalisation d'une zone de protection végétale et d'activités logistiques a été lancé et que la réalisation de certaines infrastructures commerciales et touristiques sera ouverte en phase ultérieure à l'investissement privé.

Précisons, également, que la conception et les travaux de réalisation des réseaux et voiries démarreront en premier.

C. B.